

## Éla prit l'exil forcé

*Au moment de boucler ce numéro, la Rédaction de Politique africaine a reçu du Forum des intellectuels africains de la diaspora un appel urgent en faveur du père Jean-Marc Éla, menacé de mort dans son pays, le Cameroun, qu'il a dû quitter précipitamment pour prendre le chemin de l'exil à 60 ans !*

*L'appel est un mémorandum de 14 pages dactylographiées qu'il nous est impossible de publier dans son intégralité. Mais nous ne pouvons pas non plus rester indifférents à ce drame affligeant, qui est aussi celui de nombreux autres intellectuels au Cameroun, où il a pris des allures plus cauchemardesques qu'ailleurs sur le continent africain, en ces temps de ce qu'on appelle démocratisation.*

(Ndlr)

Menacé de mort par le gouvernement de son pays, le Cameroun, Jean-Marc Éla, maître de conférence au département de sociologie de l'Université de Yaoundé I, est arrivé au Canada le 6 août 1995. Il compte y demander asile dans les semaines qui viennent.

Ce départ forcé a pour cause générale les innombrables brimades, humiliations et harcèlements, bref, les multiples formes de la persécution et de la violence systématisée que l'État au Cameroun déchaîne à l'encontre des universitaires, des intellectuels, des artistes et des créateurs qu'il soupçonne de dissidence.

L'exil de Jean-Marc Éla a pour cause immédiate les menaces répétées de mort dont il fait l'objet depuis l'assassinat, le 24 avril 1995, du jésuite Engelbert Mveng, historien, théologien, poète, sculpteur, éducateur et fondateur d'œuvres profondément estimé au Cameroun, connu et respecté en Afrique et de par le monde.

Après le choc initial provoqué par le scandale que représentait cet assassinat, la plupart des voix qui avaient condamné le crime se sont cependant tues. Mais dans ses prises de position publiques, Jean-Marc Éla a continué d'inviter la population à réfléchir sur cet événement. A l'occasion de la neuvaine de prières organisée en la mémoire d'Engelbert Mveng par l'archidiocèse de Yaoundé, il n'a pas cessé d'interpeller avec fermeté l'État camerounais auquel il a rappelé ses fonctions de protection des personnes et des biens, ses devoirs en ce qui concerne l'admi-

nistration de la justice et la garantie de la sécurité physique des citoyens. A plusieurs reprises, il s'est interrogé publiquement sur ce qui risque d'arriver à la société camerounaise si, portés au-delà de toute limite, les dirigeants du pays ne respectent plus rien, ni les personnes, ni les biens, ni les institutions, ni la vie elle-même.

Formé aux Universités de Strasbourg et de Paris V-Sorbonne, Jean-Marc Éla est titulaire d'un doctorat d'État de théologie et d'un doctorat et d'une habilitation en sociologie. Après ses études supérieures en France, il était rentré au Cameroun en 1969. De 1969 à 1984, il a vécu et travaillé avec des communautés paysannes à Tokombéré, dans le Nord-Cameroun. Pendant toute cette période, il a observé, étudié et analysé leurs problèmes grâce à une expérience d'immersion dans leur vie que l'on retrouve rarement dans l'intelligentsia et parmi les chercheurs. Il a pu, ainsi, constituer un stock inestimable d'informations dont on put mesurer la richesse dans ses deux ouvrages. *L'Afrique des villages* (Paris, Karthala, 1982) et *Quand l'État pénètre en brousse* (Paris, Karthala, 1990).

La vie rurale ne l'avait pas rendu insensible au thème de la ville, ainsi que l'atteste son essai *La ville en Afrique noire* (Paris, Karthala, 1983). A partir de 1985, il s'est installé dans un quartier pauvre de la capitale, Yaoundé, au milieu de gens dont la survie quotidienne dépend, en grande partie, de la débrouillardise et de l'exercice de petits métiers. A travers cette expérience, il a dû confronter, non plus seulement par l'analyse, mais aussi par le vécu au quotidien, le drame de l'exclusion urbaine, du déclassement des générations neuves, de la pauvreté, du chômage et du SIDA, bref, la question de la souffrance des jeunes en temps de crise — questions qui étaient au centre de la démarche du cercle de réflexion Malula qu'il avait créé avec un groupe de jeunes.

Membre de diverses associations scientifiques internationales, professeur au département de sociologie de l'Université de Yaoundé I depuis 1985, il est aussi professeur invité à l'Université de Louvain-la-Neuve depuis 1989. Dans ces deux institutions, Jean-Marc Éla a engagé un important travail d'animation scientifique et pédagogique. Il a, notamment, orienté la recherche sociologique et l'enseignement de cette discipline — et, au-delà, la recherche africaine en sciences sociales — vers de nouvelles voies, en remettant au centre des programmes les grands défis de l'Afrique postcoloniale (population, environnement, crise de l'État et du développement, croissance urbaine et ajustement structurel).

Jean-Marc Éla est, en outre, l'auteur de nombreux ouvrages publiés en langue française et traduits dans plusieurs langues étrangères. Il est aussi l'un des théologiens africains les plus respectés de son temps, ainsi que l'atteste la réception faite à ses ouvrages dont *Le cri de l'homme africain* (Paris, L'Harmattan, 1980) et *Ma foi d'Africain* (Paris, Karthala, 1985).

De par sa vie et de par son œuvre, le professeur Jean-Marc Éla fait partie du patrimoine intellectuel du continent, de sa conscience morale et des luttes historiques de ses gens pour vivre en dépit du destin, des calamités et d'innombrables épreuves. C'est la raison pour laquelle ce mémorandum est aussi un appel urgent à toutes les femmes, à tous les hommes, aux chercheurs et universitaires de bonne volonté, aux pays amis du Cameroun et de l'Afrique, aux organisations internationales, à tous

ceux que préoccupe le sort de l'Afrique, pour qu'ils se mobilisent pour protéger sa vie menacée par un système de gouvernement qui ne connaît plus de limites. Cet appel urgent concerne aussi la vie de tous les autres créateurs africains qui font l'épreuve d'un calvaire similaire dans leurs pays respectifs.

Ce n'est pas la première fois que des menaces de mort sont dirigées à l'encontre de Jean-Marc Éla. Pendant les quatorze ans qu'il a travaillé avec les paysans au Nord-Cameroun, il avait subi le harcèlement des autorités.

### **Sous l'ère Ahmadou Ahidjo (1969-1987)**

Ce harcèlement avait atteint son point maximal au moment de la condamnation à mort de feu Mgr Albert Ndongmo et de l'exécution du dernier des chefs historiques de l'UPC (Union des populations du Cameroun), Ernest Ouandié, en 1971.

Le harcèlement au quotidien se traduisait par des interdictions épisodiques de tenir réunion, et par une surveillance étroite de la part des autorités du parti unique, de l'administration et de la gendarmerie. Le vaste éventail d'activités dans lesquelles Éla était engagé (alphabétisation, conscientisation des jeunes, problèmes de la famine, de la santé et de l'arbitraire des chefs, réflexion théologique et prises de position en faveur des pauvres) avait fait de lui la « mauvaise conscience » de l'administration. Ce fut notamment le cas après la publication de son courageux ouvrage, *Le cri de l'homme africain*, alors que partout régnait le silence, et que les seules voix discordantes venaient de l'exil.

Aussi, au moment de la tentative — avortée — de putsch conduite par des cadres de l'ancien régime en 1984, son nom figurait-il sur la liste de ceux qui devaient être exécutés.

### **Sous le règne de Paul Biya (1984-1995)**

Sous le régime de Paul Biya, chef de l'État depuis 1982, ces menaces reprirent à partir de 1990, lorsque des étudiants, des chauffeurs de taxis, des femmes, des jeunes, des vendeurs à la sauvette, des journalistes et des avocats s'engagèrent dans la lutte pour la démocratie et la revendication de la tenue d'une conférence nationale.

Des membres de la classe politique au pouvoir appartenant au groupe ethnique du chef de l'État (groupe ethnique duquel est également issu Jean-Marc Éla) jugeaient alors ses prises de position nuisibles à leur cause. Il reçut, à l'époque, des lettres dites d'avertissement émanant de l'un des responsables de l'une des milices liées au pouvoir. Il lui était, par exemple, reproché de publier des articles dans les journaux dits bamiléké. On lui reprochait également de refuser toute association avec le parti au pouvoir, ou de ne pas vouloir donner au gouvernement des conseils sur la meilleure manière de détruire les forces de l'opposition. Tout au long des années qui ont suivi, ces menaces se sont précisées, soit sous la forme de lettres anonymes, soit sous la forme d'intermédiaires dont la mission

était de le mettre en demeure de réaffirmer ses loyautés ethniques ou d'être déclaré « traître à sa race ».

A ces menaces anonymes ou relayées par des intermédiaires prétendant lui donner des conseils se sont graduellement ajoutées : une intensification de la surveillance et de la filature, des pressions de plus en plus grandes sur les membres de sa famille proche (ses frères, neveux et nièces), l'interception, puis la violation de plus en plus ostentatoire de sa correspondance, le harcèlement téléphonique (lorsqu'il disposait d'une ligne), des visites impromptues de personnes inconnues qui s'introduisaient dans sa maison à des heures indues.

Tout ceci se passait au même moment où, dans le pays, de nombreux assassinats, jamais élucidés par les enquêtes policières ou par la justice, et mettant presque toujours en cause le gouvernement, se produisaient. Ainsi en fut-il de l'assassinat de M<sup>e</sup> Ngongo Ottou (avocat à Yaoundé), de Mgr Yves Plumey (missionnaire de la congrégation des Oblats depuis 1946 et ancien évêque de Garoua), de l'abbé Joseph Mbassi, rédacteur en chef du seul hebdomadaire catholique *L'Effort camerounais*, des abbés Jean Kounou, Materné Biko, Joseph Yamb, Anthony Fontegh, du Père Cornelius Vaan den Burg, des religieuses Germaine et Marie Léone.

L'une des caractéristiques de la violence exercée par le gouvernement camerounais depuis le début des revendications démocratiques est la destruction des capacités humaines et institutionnelles. Tel est le cas en ce qui concerne les intellectuels, universitaires, journalistes, artistes et créateurs.

### **Persécution des universitaires, des intellectuels et des créateurs**

La persécution des intellectuels, des universitaires et des créateurs fait elle-même partie d'un processus plus large qui vise à paralyser la société civile. Sur le plan institutionnel, l'Université a été transformée en un instrument aux mains du gouvernement. Aucune délimitation n'existe plus guère entre ce qui relève du mérite académique, ce qui relève de l'administration et qui relève du pouvoir politique. Les autorités universitaires sont, en même temps, des membres du gouvernement. Elles sont nommées et révoquées par celui-ci. Tous les postes importants au sein de l'administration universitaire font également l'objet de nominations par décret. Les chefs de département sont, presque tous, des militants du parti au pouvoir.

Le gouvernement s'immisce jusque dans les domaines supposés ne requérir d'expertise que purement académique (qualité des recherches, importance des publications). Aucun changement de grade ne peut avoir lieu contre son opposition. Quels que soient leurs mérites et la reconnaissance accordée à leurs travaux par leurs pairs nationaux et internationaux, tous ceux qui ne s'alignent pas sur les positions officielles sont humiliés et maltraités, lorsque la vie leur est épargnée. Tel a été, récemment, le cas des professeurs Ambroise Kom (littérature négro-africaine) et de Fabien Eboussi Boulaga (philosophie). Épuisés et craignant pour leur vie, de nombreux autres se sont exilés. C'est, par exemple, le cas de Lovett Élango (histoire).

Le gouvernement a démantelé la plupart des institutions grâce aux-

quelles le Cameroun aurait pu développer une expertise locale, dans un contexte d'économie de marché. C'est, par exemple, le cas de l'Institut des sciences humaines. L'ancienne bibliothèque de cet institut (qui contenait des ouvrages introuvables sur le passé du pays, son ethnologie, sa botanique, ses peuples...) ainsi que les archives nationales où est logée la mémoire du pays ont été mises à l'écart, les documents vendus ou détruits.

Le campus principal (Yaoundé I), théâtre de violents affrontements entre les étudiants et les militaires tout au long de la période de l'opération des Villes mortes est, aujourd'hui encore, occupé militairement par la gendarmerie. Les franchises universitaires n'existent point. L'interdiction pèse sur les activités des syndicats des enseignants. Dans un passé récent, des agressions physiques ont eu lieu contre des enseignants membres du SYNES (syndicat des enseignants de l'Université) et il n'est pas rare que des arrestations de personnes soupçonnées de s'opposer au gouvernement se fassent en plein campus, à la sortie des cours ou de nuit. Le gouvernement a encouragé la délation à un point tel qu'il n'a pas seulement recruté des informations parmi les étudiants. Des policiers en tenue civile sont infiltrés parmi les étudiants et provoquent, par leur présence, des réflexes d'auto-censure sur les enseignants.

Parmi les innombrables formes de brimades et d'humiliations mises au point par le gouvernement figurent les suivantes. Un décret du ministre de l'Enseignement supérieur permet de refuser l'autorisation de sortie du pays à tout enseignant figurant sur une liste établie au préalable. De nombreux enseignants considérés comme proches de l'opposition sont suspendus d'office de leurs fonctions et placés dans la double impossibilité d'enseigner et de percevoir leurs salaires. Depuis quelques années, les examens ne sont plus programmés dans certaines disciplines, notamment au niveau des maîtrises et des doctorats. Des menaces de suppression pèsent constamment sur certains départements ou disciplines. C'est notamment le cas de la sociologie et de la littérature négro-africaine. Toute promotion d'un grade à un autre se décide, non sur la base du mérite académique, mais à la Présidence de la République. La nomination des doyens et des chefs de département obéit au même critère de loyauté à l'égard du parti au pouvoir. Par la répression et l'absence de liberté d'expression, le gouvernement encourage la fuite des cerveaux et décourage le retour au pays de ceux qui ont terminé leur formation à l'étranger.

La persécution n'épargne pas les autres secteurs de la création. De nombreux journalistes ont été arrêtés arbitrairement (Pius Njawe, Séverin Tchounkeu), et d'autres ont séjourné de temps à autre en prison pour les motifs les plus capricieux (cas récent de Semé Ndzana). Une censure parmi les plus brutales en Afrique noire frappe les journaux. Il n'est pas rare qu'à la veille des élections ou d'événements importants de la vie nationale, le ministre de l'Administration territoriale suspende tous les journaux privés par simple arrêté. Des artistes innocents ont été jetés en prison et soumis à diverses formes de torture pour les motifs les plus divers (cas de Koko Ateba). Certains autres, connus et admirés sur le plan international, ne peuvent plus retourner dans leur pays (cas du saxophoniste Manu Dibango). Des créateurs qui, après plusieurs années d'exil, ont rejoint le bercail sont quotidiennement harcelés, le gouvernement

n'hésitant pas à les humilier en les faisant frapper publiquement par ses hommes de main (cas récent du romancier Mongo Beti).

Telle est la situation que vit concrètement l'intelligentsia camerounaise en prise avec une criminalisation croissante de l'État, l'enlisement économique et l'aggravation de la pauvreté de masse.

Aussi le Forum des intellectuels africains de la diaspora lance-t-il un appel urgent à toutes les femmes et les hommes de bonne volonté, les universitaires et les scientifiques dans le monde, les Églises et les organisations de défense des droits humains, tous ceux et toutes celles que préoccupent le sort des femmes et des hommes d'Afrique ainsi que les drames qui se jouent sur le continent.

Le Forum les invite à protester contre le sort fait au professeur Jean-Marc Éla et à exiger du gouvernement camerounais qu'il cesse de violer les droits humains en assurant à tous ses citoyens la protection physique et les libertés fondamentales sans lesquelles il n'est point ni paix, ni stabilité.

Le Forum invite toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté à porter cette affaire à l'attention de l'opinion publique internationale, à celle des parlementaires et gouvernements de leurs propres pays, et à celles des institutions financières internationales afin qu'ils tiennent le gouvernement camerounais responsable de la sécurité physique du professeur Jean-Marc Éla.